

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 4 décembre 2025 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps de l'inspection du travail au titre de l'année 2026

NOR : TRSR2530580A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps de l'inspection du travail au grade d'inspecteur du travail, au titre de l'année 2026, les contrôleurs du travail dont les noms suivent (par ordre alphabétique) :

Nom usuel	Prénom
ADERNO	Philippe
AGOSTA	Nathalie
BAUDELLE	Sandrine
BERTRAND	Christine
BOTT	Viviane
BOURGEOIS	Odette
BRETON	François-Xavier
CHERRIER	Céline
COINEAU	Françoise
COUPEAU	Sylvie
DORESSE	Thérèse-Marie
DUTHEAU	Christelle
FALCONNET	Cécile
GARDIN	Yannick

Nom usuel	Prénom
GIRON	Gwénaële
GOMBERT	Christophe
GOUIN	Laurence
HERVE	Cédric
JANUS	Astride
JOUAN	Gaëlle
LACAZE	Thierry
LAM	Thomas
LAMBALOT-EL-YAQTINE	Carole
MAUGER	Emmanuel
MOUZAIA	Noura
NAVARRO	Aude
NOIZET	Marie-Pierre
QUERY	Lucie
SERVIGNAT	Isabelle
SIMON	Sébastien
SINNAS	Marie
VIDAL-BATILLIOT	Véronique
VINCI	Karine

Soit 73 % femmes et 27 % d'hommes susceptibles d'être promus pour 62 % de femmes et 38 % d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 décembre 2025.

Pour les ministres et par délégation :
 La cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines,
 Fabienne BOUSSIN